

---

Sainte-Èrène, le 2 octobre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 2e jour du mois d'octobre 2023 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Èrène, sous la présidence du maire M. Sébastien Lévesque.

Sont présent(e)s :

Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Nelson Thériault, conseiller ;	Siège # 6

Absent :

Mme Nathalie Daoust, conseillère	Siège # 1
M. Charli Fournier, conseiller ;	Siège # 2
Mme Carmen Fournier, conseillère	Siège # 3
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice générale et greffière-trésorière.

---

### Constat de quorum

Il y a constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal.

Conformément à l'article 155 du code municipal du Québec (C-27.1 art. 155), lorsqu'il y a absence de quorum, deux membres du conseil présents peuvent ajourner la séance une heure après que le défaut de quorum a été constaté.

À 20h25, Monsieur Nelson Thériault, conseiller #6, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 n'est pas atteint et qu'en conséquence, le conseil municipal ne peut pas délibérer.

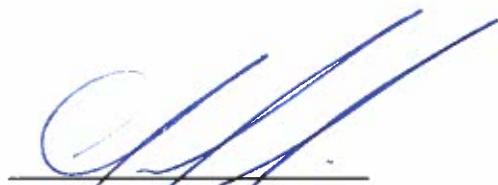
Les membres présents conviennent que la séance ordinaire soit ajournée et que les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soient reportés le mardi 10 octobre 2023, à 19h30, à la salle du conseil située au 362 rue de la Fabrique, à Sainte-Èrène.

Un avis spécial sera signifié à tous les membres du conseil qui ne sont pas présents.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE  
CE 3<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2023**



Sébastien Lévesque  
Maire



Marie-France Lévesque  
Directrice générale et greffière-trésorière